



**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR
AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE
DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC**

MRC DE MINGANIE

16 JUIN 2020

Contexte et objectifs

Le Fonds Régions et Ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, nouveau programme mis en place par le gouvernement du Québec, permet aux MRC de réaliser des projets sur leur territoire.

Par ce Fonds, la MRC vise un développement dynamique du territoire par le biais de projets structurants visant à améliorer les milieux de vie de l'ensemble de sa population.

Pour ce faire, la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année en cours et par la suite, adopter et maintenir à jour une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie permet de soutenir par une aide technique et/ou financière tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie des citoyens de la MRC.

Modalités d'application

Territoire visé

La Politique s'applique sur la totalité du territoire de la MRC de Minganie.

Offre de services

La Politique de soutien aux projets structurants vise à offrir un soutien financier pour des projets structurants pour améliorer les milieux de vie et offrir de l'accompagnement et du soutien auprès des organismes porteurs de projets.

Organismes admissibles

- MRC de Minganie;
- Municipalités ou organismes municipaux situés sur le territoire de la MRC;
- Conseils de bande des communautés autochtones;
- Organismes à but non lucratif;
- Coopératives à l'exception des coopératives financières.

Aide financière

Le cumul des aides gouvernementales du fédéral et du provincial, incluant l'aide du Fonds Régions et Ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ne peut excéder 80% des coûts totaux du projet.

Critères d'analyse des projets

Les critères d'analyse des projets permettant de prioriser les projets entre eux apparaissent à l'ANNEXE A des présentes.

Cheminement d'une demande d'aide financière

1. Rencontre avec l'agent au programme (à la demande du promoteur);
2. Processus d'analyse et de priorisation des projets selon la grille d'analyse apparaissant à l'ANNEXE A;
3. Dépôt au conseil de la MRC pour approbation et octroi de l'aide financière.

Le promoteur recevant une subvention devra signer un protocole d'entente et déposer un rapport final suite à la réalisation du projet.

Dépenses admissibles

- Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres employés assimilés, affectés à la réalisation d'un projet sélectionné dans le cadre de la politique, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- Les coûts d'honoraires professionnels;

- Les dépenses en capital pour des biens tels que le terrain, la bâtisse, l'équipement, la machinerie, le matériel roulant, les frais d'incorporations et toute autre dépense de même nature;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature;
- Les besoins de fonds de roulement calculés pour une première année d'opération;
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses de fonctionnement des organismes non liés à un projet réalisé dans le cadre de la politique;
- L'aide à l'entreprise privée;
- Les infrastructures, services, travaux ou opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux, notamment :
 - les constructions ou rénovations d'édifices municipaux;
 - les infrastructures, les services et les travaux sur les sites d'enfouissement;
 - les infrastructures, les services et les travaux sur les sites de traitement de déchets;
 - les travaux ou les opérations courantes liées aux travaux d'aqueduc et d'égouts;
 - les travaux ou les opérations courantes liées aux travaux de voirie;
 - les infrastructures et les opérations courantes des services d'incendie et de sécurité;
 - l'entretien des équipements de loisir ou des équipements culturels;
- Les dépenses liées à un projet n'ayant pas fait l'objet d'une analyse basée sur les outils de sélection des projets liés à la politique;
- Le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé.



ANNEXE A

GRILLE D'ANALYSE DE PROJET - MRC DE MINGANIE

1. IDENTIFICATION DU PROJET		
Numéro de dossier :		Date de dépôt du projet :
Titre du projet :		
Nom du promoteur :		
Type de projet :	<input type="checkbox"/> Local	<input type="checkbox"/> Territorial

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PROJET (À RESPECTER OBLIGATOIREMENT POUR QUE LE PROJET SOIT RECEVABLE)	
L'organisme promoteur est admissible à présenter une demande.	<input type="checkbox"/>
Le projet comprend des dépenses qui sont admissibles.	<input type="checkbox"/>
Le cumul des aides gouvernementales, incluant le FRR – Volet 2, ne dépasse pas 80% des coûts admissibles du projet.	<input type="checkbox"/>
Le promoteur a respecté la procédure de dépôt de demande de financement.	<input type="checkbox"/>
Concordance avec la vision et les orientations de développement de la Minganie, ainsi que des priorités d'intervention de la MRC.	<input type="checkbox"/>
Admissible :	<input type="checkbox"/>
Non admissible :	<input type="checkbox"/>

3. QUALITÉ DU PROMOTEUR	OUI	NON
Le promoteur a de l'expérience et connaît le type de projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le promoteur a la capacité (ressources humaines, financières et autres) ou a établi les partenariats menant à la réalisation du projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le promoteur a la capacité d'assurer la pérennité du projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le promoteur et ses ressources humaines, y compris les fournisseurs, bénéficient d'une crédibilité en lien avec leurs antécédents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le promoteur est à jour dans ses déclarations au REQ.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisme est géré par un CA fonctionnel et impliqué.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le promoteur présente une comptabilité à jour ainsi que ses derniers états financiers annuels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La gestion comptable est adéquate et selon les règles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La comptabilité et/ou les derniers états financiers présentent un bon potentiel de viabilité et de rentabilité à long terme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'équité (avoir/actif) après projet est positive.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. QUALITÉ DU PROJET	OUI	NON
Le projet est original et innovateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les moyens proposés dans le projet permettent l'atteinte des objectifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'échéancier proposé est réaliste en fonction des objectifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est appuyé et soutenu par les gens du milieu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est structurant et possède des critères de durabilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est clair, précise la problématique et indique des objectifs et des moyens de mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La demande est complète et bien présentée, ou a reçu le soutien technique de l'agent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le coût et le financement prévisionnels sont réalistes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le promoteur démontre des efforts de recherche d'un financement diversifié, notamment auprès des sources habituellement disponibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le cumul des aides gouvernementales y compris le FRR – Volet 2 est inférieur à 80% des coûts admissibles du projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente un effet de levier (1\$ du FRR – Volet 2 génère au moins 1\$ de mise de fonds du milieu et/ou d'autres partenaires).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les dépenses se feront en priorité auprès des fournisseurs locaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet n'entre pas en concurrence avec un ou des services déjà existants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet contribue à assurer l'autonomie financière de l'organisme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'organisme promoteur a la capacité de soutenir les charges découlant du projet, y compris les dépenses d'entretien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. RETOMBÉES ET ENJEUX DANS LE MILIEU	OUI	NON
Le projet diversifie l'économie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet permet la création ou le maintien d'emploi durant sa phase de réalisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet permet la création ou le maintien d'emploi après sa phase de réalisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est appuyé par la communauté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est générateur de produits et services.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet contribue au maintien ou à l'amélioration des services de proximité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet contribue à dynamiser la communauté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Le projet est issu de groupes de citoyens ou démontre une implication citoyenne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet contribue à accroître les biens ou installations collectives.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet se réalisera dans le respect de l'environnement et du cadre de vie du milieu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet soutient l'émergence, la vitalité, la croissance et l'expansion de la diversification économique de la Minganie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet améliore et maintient la vitalité et la qualité de vie des familles, des jeunes ou des aînés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet favorise la croissance démographique et l'occupation de l'ensemble du territoire en Minganie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet contribue à la solidarité des communautés minganoises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet favorise la répartition de la richesse humaine et financière entre les communautés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. COMMENTAIRES D'ORDRE ADMINISTRATIFS

Date de l'analyse :

Nom de l'analyste :